

A LIRE DANS CE NUMERO,

Conflit de travail  
chez  
**LAPORTE  
AUTOMOBILES**  
à Québec P. 3-4-5-6



Vol. XXXIV — No 39

Ottawa, 31 octobre 1958

# Principes syndicaux foulés aux pieds à l'hôpital St-Michel

**MONT-JOLI**

## Sentence arbitrale qui serait attaquée devant les tribunaux

On nous informe que le Syndicat National des Employés du Transport de Mont-Joli qui groupe les employés de Beudet Express a l'intention de contester la légalité d'une sentence arbitrale rendue le 1er octobre 1958 par Me Jean-Robert Beaudoin, président d'un tribunal d'arbitrage nommé pour étudier un litige concernant le renouvellement d'une convention collective de travail.

Me Marius Bergeron, conseiller technique de la CTCC et procureur syndical dans ce litige, nous a déclaré qu'il a été autorisé par M. Roger Mathieu, président de la CTCC, à retenir les services de Me Roger Thibodeau, pour contester la sentence arbitrale décrétée par le président du tribunal.

Non seulement, nous dit-il, la sentence arbitrale est scandaleuse parce qu'elle décrète des salaires inférieurs à ceux que voulaient accorder l'arbitre PATRONAL, mais elle violerait l'article 4 de la Loi des Différends entre les services publics et leurs salariés qui stipule "qu'aucune sentence arbitrale fixant les conditions de travail ne lie les parties pour une période plus longue qu'un an."

Or, la sentence arbitrale décrétée par le président du tribunal, Me Beaudoin, qui avait été nommé d'office par le premier ministre de la Province, l'hon. M. Duplessis, a signé une sentence pour "trancher le différend", comme il dit, en imposant des conditions de travail et de salaires pour une durée de 21 mois.

De plus, cette sentence aurait été rendue sans que les représentants patronaux et syndicaux aient pu participer au délibéré.

Dans une édition subséquente, nous donnerons de plus amples détails concernant cette affaire qui promet des révélations bouleversantes.

## On demande le congédiement de la directrice des infirmières et la démission du président du Conseil d'administration, M. L.-P. Marcotte

L'Association des employés d'hôpitaux de Montréal, local de l'hôpital St-Michel de Ville St-Michel, vient de demander le renvoi immédiat de garde Rita Pépin, directrice des infirmières de cet hôpital pour incompétence notoire dans ses relations avec les employés et dans l'intérêt des malades.

Cette demande de congédiement a été votée à l'unanimité lors d'une réunion des employés de cet hôpital lundi soir dernier.

Par ailleurs, l'Association, dans un communiqué qu'elle publiait également dans la journée de lundi, déclarait que le responsable du différend de travail qui existe présentement à cet hôpital, c'est le président de cette institution, M. L. P. Marcotte, industriel de Ville St-Michel et président de la fabrique de calorifères MARK-HOT.

Le communiqué précise que comme principal officier administratif de cet hôpital, cet industriel devait voir plus que quiconque à ce que les principes sociaux de l'Eglise soient observés ainsi que les lois ouvrières de cette province. "Il a violé impunément les uns et les autres", ajoute le communiqué. L'on sait que M. Marcotte passe pour avoir instauré dans son

usine une sorte de paternalisme où une grande part semble être accordée au comportement spirituel de ses employés. En certaines occasions, les employés de MARK HOT peuvent assister à la messe sur semaine sans perte de temps ni de salaire. Cette sorte de paternalisme exclut cependant le syndicalisme chez M. Marcotte tout comme chez plusieurs membres de l'API dont il fait aussi partie, tout comme si les travailleurs devaient être considérés comme des "mineurs, dans l'entreprise, tout comme s'ils n'avaient pas le droit de réclamer l'amélioration de leur sort et de se prévaloir de leur droit naturel d'association.

C'est le président de cette entreprise de calorifères qui est le président du bureau des gouverneurs de l'hôpital St-Michel dont des employés syndiqués viennent d'être congédiés, sans aucune autre raison apparente que celle d'avoir adhéré à l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal (CTCC).

### Syndicat fondé et congédiements

C'est le 13 octobre dernier qu'eut lieu la fondation de la section des employés de l'hôpital St-Michel. La demande de certification fut adressée le même jour à la Commission des relations ouvrières tandis que les officiers suivants furent élus: M. Hermas Leroux, président; Garde Agathe Richer, vice-présidente et M. Serge Masquier, secrétaire. Le 17 octobre, quatre avis de congédiement étaient remis à des

employés sans motif explicite; le 21 octobre, 5 autres employés étaient congédiés sans autre forme de procès.

Les 3 membres de l'Exécutif du Syndicat, M. Leroux, Garde Richer et M. Masquier se trouvaient parmi les personnes congédiées. Les autres sont: Garde Réjeanne Poissant, Mme Valéda Daigneault, Rosario Bouthillette, Mme Bernadette Lebeuf et Mlle Noëlla Martin, tous membres du syndicat.

Après une réunion de la section, les employés congédiés ont décidé de faire du piquetage devant l'hôpital St-Michel tandis qu'une demande était adressée à la Commission des relations ouvrières demandant une enquête immédiate sur ces congédiements et le réembauchage des employés congédiés sans motif déclaré.

Comme nous l'apprend le communiqué ci-dessous, l'Association, a décidé de faire du piquetage et de tenter tous les efforts pour que cette malheureuse situation trouve une heureuse issue:

De l'avis des négociateurs de l'Association des Employés d'Hôpitaux, les administrateurs de l'Hôpital St-Michel ont fait preuve dans l'étude de ce problème de partialité, d'incompréhension et de manque de respect à l'égard des notions les plus élémentaires de justice et de vérité. Il est inconcevable, selon les représentants de l'Association, qu'un hôpital bien administré puisse ainsi

(Suite à la page 2)

## VILLE ST-MICHEL...

(Suite de la page 1)

congédier des employés sans même les avoir entendus au préalable et sans autre forme de procès.

De plus, ce qui est plus étrange et révélateur, c'est que les neuf employés congédiés l'ont été seulement quelques jours après la fondation du syndicat. Il est à remarquer que parmi ces derniers il se trouve plusieurs officiers occupant des fonctions d'officiers dans leur syndicat, notamment le président, la vice-présidente et le secrétaire.

L'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal ont exigé dans leurs pourparlers tenus en fin de semaine le réembauchage avec pleine compensation de salaire des employés congédiés ainsi que la garantie formelle à l'effet que l'Hôpital ne s'opposerait d'aucune manière à la certification du syndicat récemment fondé.

L'Association tient personnellement responsable de ce grave différend de travail le président du Conseil d'administration de l'Hôpital, monsieur L. P. Marcotte, industriel de Ville St-Michel. Comme principal officier administratif de l'Hôpital, ce dernier devrait voir plus que quiconque à ce que les préceptes sociaux de l'Eglise soient observés ainsi que les lois ouvrières de cette province. Il a violé impudemment les uns et les autres.

Par ce refus, la direction de l'Hôpital et en particulier son président, monsieur Marcotte, placent le syndicat des employés dans la situation où non seulement ils doivent maintenir la ligne de piquetage symbolique établie ces jours derniers mais intensifier aussi, par tous les moyens légaux, la lutte entreprise pour faire reconnaître par la direction actuelle de l'Hôpital le droit d'association.

En conséquence, l'Association des Employés d'Hôpitaux a décidé d'alerter l'opinion publique et de requérir des organismes supérieurs de la C.T.C.C. tout l'appui nécessaire pour que d'abord les employés congédiés

soient réintégrés dans leur ancienne fonction et aussi pour obtenir le respect intégral du droit d'association. Des assemblées des employés d'hôpitaux de Montréal seront convoquées incessamment pour aviser des meilleurs moyens à prendre.

### Congédiement demandé

Par ailleurs, le texte de la résolution demandant le renvoi de Garde Pépin se lit comme suit:

ATTENDU QUE les représentants actuels de l'hôpital St-Michel ont refusé, contre toute justice, de réembaucher les neuf employés congédiés sans droit récemment;

ATTENDU QUE cette attitude est une injustice manifeste et révèle une inquiétante irresponsabilité et aucun sens social chez ceux qui l'ont prise;

ATTENDU QUE le conflit syndical actuel ne saurait être réglé sans le réembauchage des neuf employés à leur ancien emploi et sans perte de salaire;

La présente assemblée blâme sévèrement les administrateurs qui ont pris cette attitude et en particulier le président L.P. Marcotte et décide de se lancer résolument dans une lutte pour la reconnaissance des droits de tous les employés, avec le plein appui de la C.T.C.C.

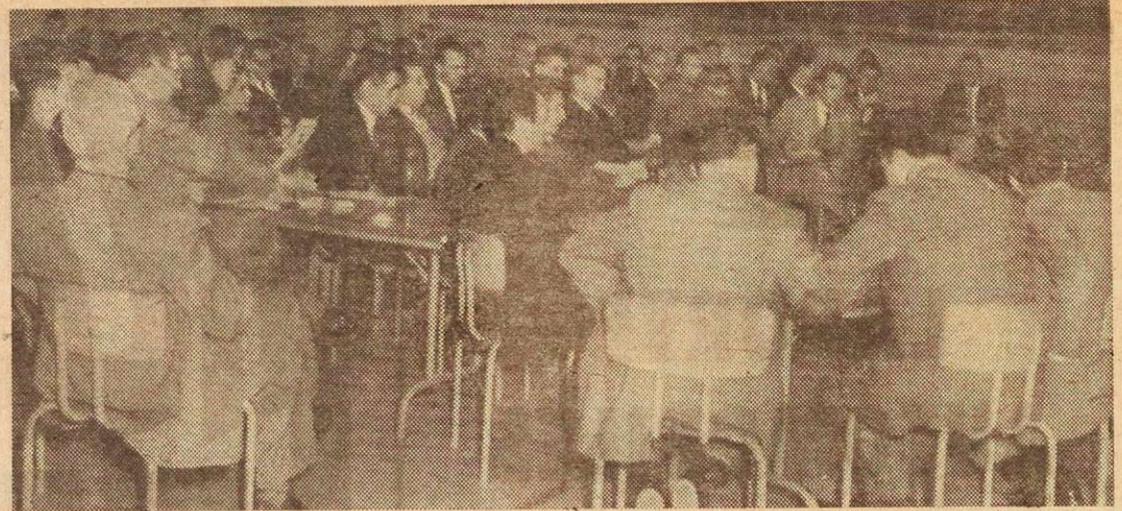
CONSIDERANT QUE la responsabilité des graves injustices commises envers les employés congédiés de l'hôpital St-Michel retombe en grande partie sur la directrice du nursing, garde Rita Pépin;

CONSIDERANT l'incompétence déplorable de garde Pépin comme directrice, incompétence notoire parmi les personnes qui ont été sous ses ordres;

CONSIDERANT certains faits survenus dans l'hôpital, qui indiquent clairement que ladite personne n'atteint pas les standards indispensables à l'exercice de ses fonctions;

CONSIDERANT l'intérêt des malades;

La présente assemblée décide de demander aux personnes en autorité, le congédiement immédiat de garde Rita Pépin.



Groupe de syndiqués de la Fédération Nationale du Textile étudiant à Coaticook la question des "syndicats et la politique". Plus de 75 représentants des divers syndicats affiliés ont pris part à ces discussions.

## COATICOOK

# L'union des forces d'opposition devra être faite avant 1960

"Si le gouvernement actuel est maintenu au pouvoir en 1960 avec une majorité forte ou accrue, ce sera un désastre, surtout pour le mouvement ouvrier. Ce qu'il importe donc et au-dessus de tout, c'est de diminuer la majorité actuelle du gouvernement provincial, de le mettre en minorité si possible. Pour y réussir, toutes les forces d'opposition doivent oublier leurs ambitions particulières, faire cause commune et unir leurs forces pour nous délivrer du gouvernement actuel."

Telle est la déclaration que faisait samedi dernier, M. Gérard Pelletier, directeur des Relations extérieures de la CTCC lors de journées d'études organisées par la Fédération Nationale du Textile, en coopération avec le Service d'Education de la CTCC, sur le thème générale: "les syndicats et la politique".

M. Pelletier, qui a déclaré exprimer alors des idées personnelles, s'adressait alors à quel-

que 75 représentants des syndicats affiliés à la Fédération réunis à Coaticook.

Il a précisé que le syndicalisme fera face à un péril grave si le gouvernement actuel est reporté au pouvoir car c'est la politique établie et ouverte du gouvernement et des organismes administratifs qu'il contrôle de vouloir faire échec au syndicalisme partout et par tous les moyens. La situation est telle, dit-il, que l'or-

ganisation syndicale est devenue pratiquement impossible à cause des délais qui s'accumulent entre l'organisation syndicale et l'émission d'un certificat de reconnaissance syndicale. Ces délais donnent aux employeurs le temps de se ressaisir, de congédier ou d'intimider les employés, membres des syndicats. Mais finalement, quand les syndicats réussissent à obtenir leur certificat de reconnaissance syndicale, les employeurs ont eu le temps de "nettoyer la place" de sorte que nous possédons un certificat mais nous n'avons plus de membres.

Les participants à ces journées d'études discutaient alors la forme d'action politique que le mouvement ouvrier doit entreprendre et se demandaient s'il fallait appuyer un parti politique traditionnel, former un parti ouvrier, présenter des candidats ouvriers ou simplement faire des pressions sur l'opinion publique. C'est en conclusion de cette étude que M. Pelletier a fait les remarques citées plus haut.

MM. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile, formait équipe avec M. Pelletier sur le panel de l'après-midi. M. Jean-Paul Lefebvre, directeur adjoint du Service d'Education de la CTCC, a dirigé le forum.

Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, Palais Cardinalice, Montréal.

Le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal tient à exprimer ses profondes condoléances à l'occasion du décès de Sa Sainteté le pape Pie XII.

A notre dernière réunion, nous avons prié ensemble pour le repos de la grande âme du Souverain Pontife et nous avons remercié le Seigneur d'avoir accordé à l'Eglise et au monde un chef spirituel aussi grand dans sa bonté et aussi lumineux dans ses enseignements.

Il a rappelé à toutes les classes de la société la grandeur de leur mission respective et les exigences d'un christianisme authentique. Il nous semble cependant

qu'il ait manifesté une sollicitude particulière pour les travailleurs. Le Souverain Pontife a insisté à plusieurs reprises sur le rôle et la place que les travailleurs doivent avoir dans l'économie nationale et dans la société. Au dernier congrès de la C.T.C.C., vous nous avez rappelé d'une façon saisissante les enseignements de Sa Sainteté Pie XII et leur signification profonde.

Nous sommes vivement touchés par la perte d'un si grand chef et nous tenons à nous unir à vous dans une prière d'espérance.

Agréez, Eminence, l'expression de notre attachement le plus sincère.

H. LAVERDURE, président.  
J.-M. LAFONTAINE, ptre-aumônier.

## MONTREAL

### Message de condoléances du Conseil central à l'occasion du décès de Pie XII

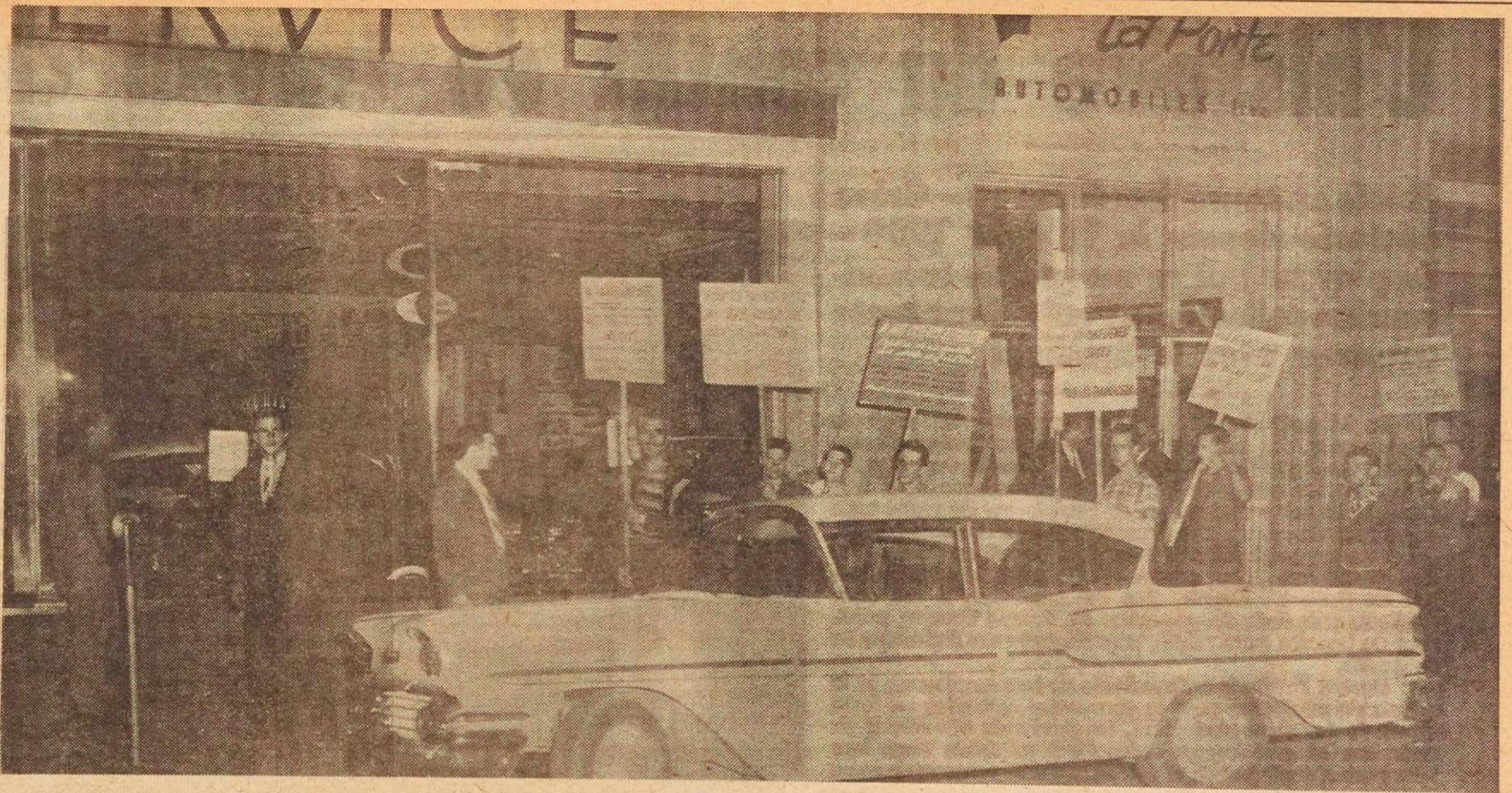
Lors de sa dernière assemblée, le Conseil central a adopté une résolution exprimant à Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger ses profondes condoléances à l'occasion du décès de Sa Sainteté le pape Pie XII.

Dans sa lettre, le Conseil central souligne la sollicitude particulière de Pie XII pour les travailleurs.

Voici le texte du message adressé à Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger:

## COLLEGE DU TRAVAIL - C.T.C.C.

	LUNDI 10 NOVEMBRE	MARDI 11 NOVEMBRE	MERCREDI 12 NOVEMBRE	JEUDI 13 NOVEMBRE	VENDREDI 14 NOVEMBRE
AVANT-MIDI	La préparation des négociations Marcel Pépin Cons. technique	Structure de la convention collective André Roy Cons. technique	Les salaires Marius Bergeron Cons. technique	Ancienneté Marius Bergeron Cons. technique	Conduites des négociations Marcel Pépin
APRES-MIDI	La structure de l'entreprise René Tremblay prof.-économique univ. de Laval	La structure de l'entreprise René Tremblay	La productivité René Tremblay	Le chômage René Tremblay	Le chômage René Tremblay
SOIREES		Rencontre avec le président général Roger Mathieu		L'automatisation René Tremblay, économiste Jean Marchand, sec. gén. C.T.C.C.	



## Le conflit chez Laporte Automobiles

Depuis le 11 août dernier, les employés de LAPORTE AUTOMOBILES de Québec font du piquetage devant l'établissement de cet employeur parce que ce dernier a refusé de discuter les griefs de ses employés et qu'il a violé la convention collective de travail existante.

Dans les pages qui vont suivre, nous voulons exposer toute l'histoire du conflit et montrer le bien-fondé du geste des employés. Du même coup, nous voulons lancer un appel à l'opinion publique et spécialement à la population de Québec pour que les travailleurs de LAPORTE AUTOMOBILES qui ont été injustement congédiés, reçoivent tout l'appui qu'ils méritent dans les circonstances.

### L'ATTITUDE DE L'EMPLOYEUR

Il arrive rarement ces années-ci qu'un employeur s'obstine stupidement à ne pas rencontrer les représentants officiels d'un syndicat. Comment expliquer qu'en 1958, alors que toute la législation du pays reconnaît aux travailleurs le droit de discuter eux-mêmes de leurs conditions de travail, M. Roland Laporte décide de jouer le rôle d'une autruche qui s'enfouit la tête dans le sable? Son aveuglement lui cause à lui-même et à ses clients beaucoup plus d'ennuis qu'aux grévistes.

À Québec, tous les mécaniciens sont syndiqués depuis au moins 20 ans et pas un homme compétent n'a accepté jusqu'à date l'invitation de M. Laporte d'aller remplacer les grévistes. L'employeur a dû engager à nouveau des hommes qu'il avait déjà congédiés autrefois pour manque de compétence. Il a dû en faire venir d'autres de Montréal et d'ailleurs et prendre à son compte leurs dépenses de transport et de pension.

À quatre reprises depuis le début du conflit, l'employeur a ignoré de répondre à des interventions qu'on a tenté de faire auprès de lui. Il n'accuse même pas réception des télégrammes et des lettres qu'on lui fait parvenir.

On attend encore la réponse de M. Laporte aux télégrammes du syndicat lui-même et du secrétaire général de la C.T.C.C., le confrère Jean Marchand.

Comment M. Laporte peut-il penser violer ainsi une convention de travail quand tous les autres employeurs la respectent dans la ville de Québec?

### L'ATTITUDE DES EMPLOYÉS

Malgré la longueur du conflit qui dure depuis le 11 août 1958, les employés mécaniciens, débosseurs et commis aux pièces, hommes et femmes, tiennent bon.

Sur 46 employés qui sont sortis ce jour-là, deux seulement sont retournés au travail le lendemain matin et, quelques jours plus tard, une jeune fille reprit son travail dans le bureau de l'employeur.

Depuis deux mois, aucun de ceux que M. Laporte a engagés pour prendre la place de ces employés, n'a été molesté. Ils ont été souvent invités à rejoindre les autres sur les lignes de piquetage. Après avoir compris la situation, quelques-uns d'entre eux ont accepté avec plaisir.

Il faut noter aussi que le meilleur contremaître du département de la mécanique, en vacances au moment de la déclaration de la grève, refusa par la suite de retourner au garage. Il avertit M. Laporte qu'il ne voulait pas perdre sa réputation à diriger des incompetents et qu'il ne reviendra que le jour du règlement du conflit.

Les grévistes reçoivent des secours monétaires qui viennent du fonds de défense professionnelle de la C.T.C.C. auxquels le Syndicat ajoute sa propre contribution chaque semaine pour assurer à tous ces syndiqués héroïques un revenu convenable.

Les employés de Laporte Automobiles offrent ici un bel exemple de solidarité à tous les travailleurs. Ils méritent l'admiration et le support de tous ceux qui croient en la justice et en la liberté.



# L'histoire du conflit de travail chez

**Griefs en cours depuis un an - Grève déclarée depuis le 11 août 1958 - Employeur qui se moque de la convention collective et qui refuse toute entrevue avec le Syndicat**

Le 11 août dernier, les deux syndicats des employés de garages et des employés de pièces et accessoires d'automobiles convoquaient à une assemblée spéciale, dans l'après-midi, tous les employés de Laporte Automobile pour leur expliquer le refus catégorique de l'employeur de régler trois griefs majeurs dont le plus vieux remontait à novembre 1957. Quarante-six employés quittèrent leur travail cet après-midi là, à trois heures, pour se rendre à la salle du Conseil Central de Québec. Depuis, il a été impossible à ces deux syndicats concernés de rencontrer M. Roland Laporte, président de Laporte Automobile, pour négocier un règlement de ce conflit.

Devant l'attitude antisyndicale de leur employeur, et le mépris de ce dernier pour la convention collective en force depuis le 1er septembre 1957, les syndiqués ont décidé de tenir bon et sont encore aujourd'hui solidaires dans leur lutte pour obtenir justice et voir leurs droits reconnus comme ils le sont dans tous les autres garages importants de la ville de Québec.

## Les causes du conflit !

Le 30 août 1957, l'Association des Marchands détaillants de Québec, au nom de 27 employeurs, dont Laporte Automobile, avait signé une convention collective de travail avec le Syndicat Catholiques des Employés de Garages de Québec Inc. et le Syndicat des Employés de Pièces

et d'Accessoires d'Automobiles Inc., tous deux affiliés à la C.T.C.C.

Or, l'employeur en question a passé outre à trois des principaux articles de cette convention, ce qui a donné lieu à des griefs présentés à l'employeur par les Syndicats intéressés, mais qui n'ont jamais pu être réglés.

### a) Baisse des salaires

Une clause du décret alors en vigueur prévoyait déjà que si l'employeur abandonnait sa participation à un plan d'assurance-maladie en force à ce moment-là, il verserait 3c l'heure de plus à chacun des employés affectés. Or, le plan d'assurance collective fut effectivement abandonné

par tous les employeurs-garagistes à la fin de l'année 1956. L'Association des Marchands Détaillants fit alors parvenir, le 3 janvier 1957, une lettre à tous les employés pour les avertir qu'on leur verserait à l'avenir 3c l'heure de compensation. Tous les employeurs, y compris M. La-



Les membres du Syndicat des Employés de Garages de Québec ont accordé leur appui aux employés de LAPORTE AUTOMOBILES et ils ont décidé, au cours d'une assemblée générale de leur syndicat, d'accorder leur appui aux grévistes et d'organiser des secours en leur faveur.

porte, avaient contresigné cette lettre. La nouvelle convention signée le 30 août 1957 laissait entendre clairement que toute augmentation de salaire devait être appliquée sur les salaires réellement payés le 1er janvier 1957 et rappelait la clause de remboursement pour abandon

du plan d'assurance-maladie. En novembre 1957, M. Laporte congédiait son comptable en chef et le remplaçait par un autre à qui il donnait l'ordre de retrancher ce 3c qu'il payait déjà depuis sept mois. Le Syndicat essaya en vain de rencontrer l'employeur pour régler ce grief.

représentants de l'employeur étaient absents. A 11 heures du matin, au moment où les représentants des syndicats allaient partir, MM. Alfred Levesque, secrétaire des Marchands Détaillants, et Yves Potvin, de Laporte Automobile, se présentèrent à la porte.

### b) Garantie de salaire hebdomadaire

Un autre article de la convention prévoyait que l'employeur garantissait 40 heures de travail par semaine payables au prorata des jours ouvrables, tant que la semaine normale de travail demeurerait à 49 heures. Or, à la fin de l'année 1957, Laporte Automobile décida de

fermer ses portes le lendemain de Noël et du Jour de l'An, mais de ne pas considérer ces jours comme ouvrables. Cela eut pour résultat de diminuer la paie de ses employés qui fut comptée au prorata des jours restant de la semaine.

Le confrère Ouellet fit remarquer à ceux-ci qu'ils auraient dû être présents dès 10 heures du matin et ne pas obliger tout le monde à attendre inutilement, alors qu'il était dans l'intérêt des deux parties de régler des griefs d'importance majeure. M. Levesque répondit qu'il ne savait que faire des remarques de M. Ouellet et il repartit aussitôt accompagné de M. Potvin, sans même daigner entrer dans le bureau du conciliateur.

### c) Deuxième semaine de vacances supprimée

La convention prévoit aussi que les employés ayant cinq ans de services continus ont droit à deux semaines de vacances payées. En 1957, le premier comptable avait payé cette deuxième semaine de vacances. Mais au mois de

novembre, l'employeur, en même temps qu'il retranchait 3c sur le salaire des employés, ordonnait d'arrêter le paiement de cette deuxième semaine de vacances qui n'a plus jamais été versé par la suite à personne.

Devant une telle attitude incompréhensible des représentants de l'employeur, ceux du Syndicat décidèrent de convoquer tous les employés intéressés à une assemblée spéciale à 2 heures de l'après-midi, à la salle du Conseil Central de Québec.

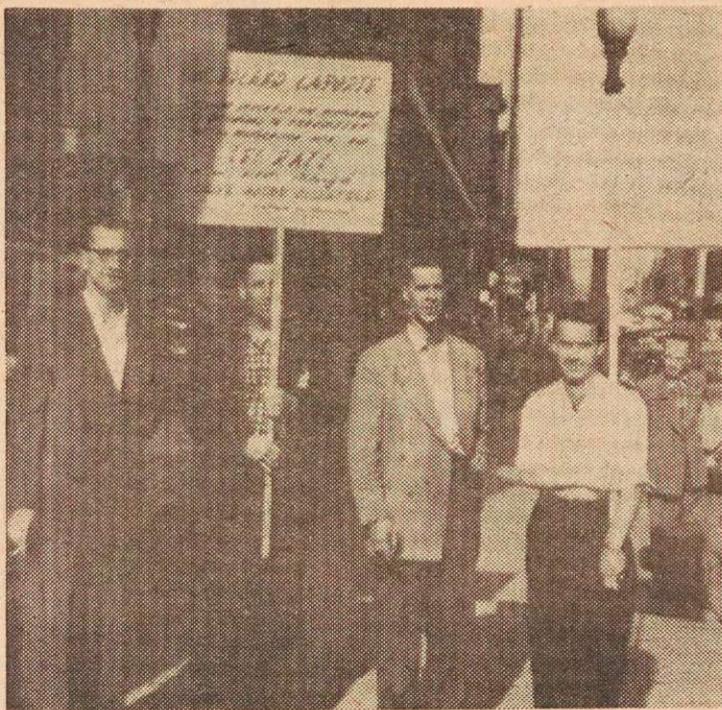
## Conciliation

Après plusieurs tentatives infructueuses pour résoudre ces griefs directement avec l'employeur, le Syndicat fit appel au Service de Conciliation du gouvernement provincial. Un officier de ce département vint rencontrer les parties séparément et les con-

voqua à une réunion conjointe pour 10 heures a.m., le 11 août 1958.

Les confrères Jean-Robert Ouellet, conseiller technique de la C.T.C.C., et Roger Fiset, agent d'affaires des syndicats, se rendirent à la réunion à l'heure fixée mais les

Le Syndicat reçut cependant à l'heure du midi un appel téléphonique du sous-ministre du Travail, M. Gérard Tremblay, qui convoquait une autre séance de conciliation pour l'après-midi. On décida de annuler



Devant l'établissement de LAPORTE AUTOMOBILES à Québec, les employés continuent de faire du piquetage depuis le 11 août dernier.

# LAPORTE AUTOMOBILES à Québec

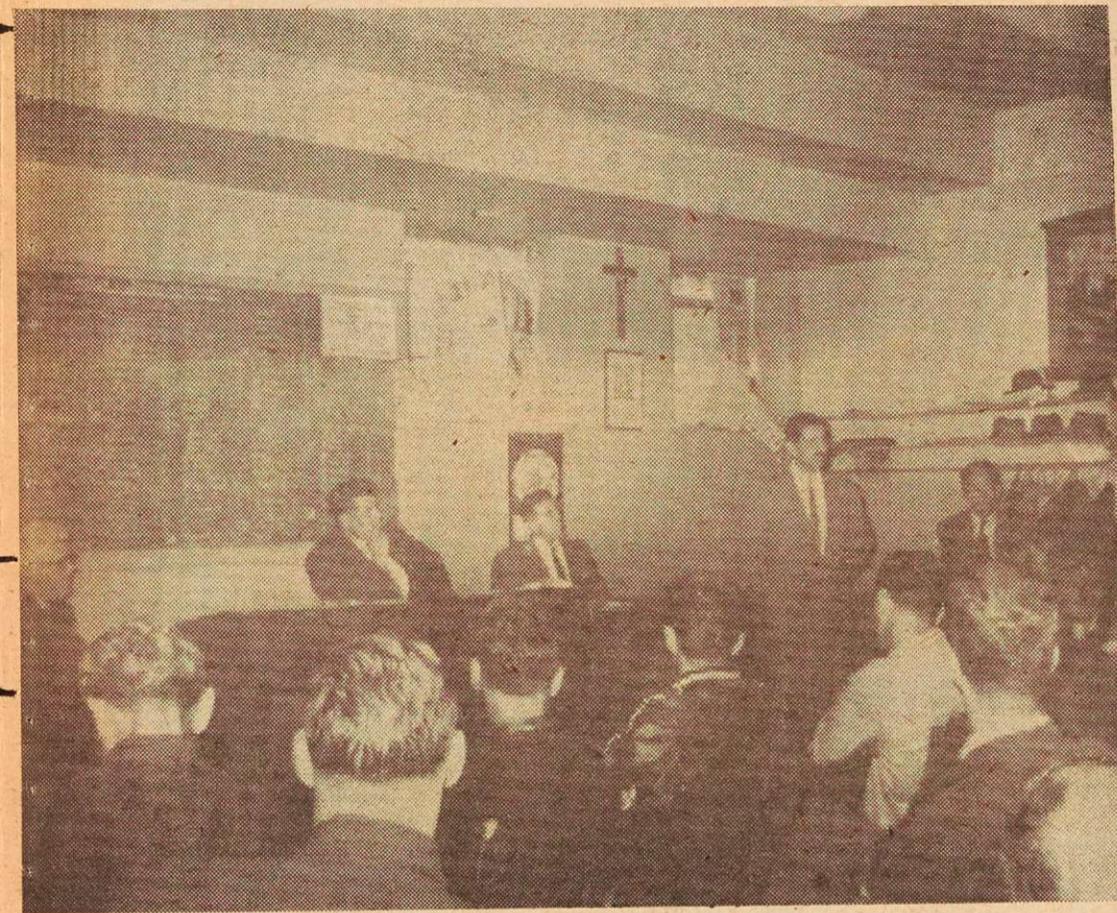
## SUPPORT DE LA CTCC

## Les employés congédiés-

Voici la liste des employés de LAPORTE AUTOMOBILES que cet employeur a congédiés parce qu'ils ont décidé que leurs griefs devraient être étudiés à leur mérite.

Plusieurs de ces employés comptent 18, 20, 28, 35 et même 42 années d'expérience.

Nom de l'employé	Classification	Années d'expérience
Joncas, Jean-Paul	Contre-Maitre, mécan. A	20 ans
Blier, Thomas	Mécanicien A	28 ans
Bédard, Gilbert	Mécanicien C	8 ans
Guay, Dollard	Mécanicien A	19 ans
Champagne, Honorius	Mécanicien C	22 ans
Lajoie, Marius	Mécanicien-Electricien A	8 ans
Struman, Omer	Mécanicien A	28 ans
Lemelin, Paul-Emile	Mécanicien-Electricien A	35 ans
Badeau, Abel	Mécanicien A	35 ans
Bisson, Lucien jr.	Mécanicien A	11 ans
Blanchet, Victor	Mécanicien A	15 ans
Caron, Charles-Henri	Mécanicien C	15 ans
Gagnon, Jean-Yves	Mécanicien D	4 ans
Giroux, Léopold	Mécanicien A	35 ans
Giroux, Ubald	Mécanicien A	25 ans
Lessard, Georges	Mécanicien A	28 ans
Laflamme, Louis	Mécanicien A	15 ans
Lefebvre, Charlemagne	Mécanicien A	30 ans
Morel, René	Mécanicien A	10 ans
Dion, Lionel	Mécanicien A	25 ans
Marois, Octave	Mécanicien A	16 ans
Turgeon, Joseph	Mécanicien A	25 ans
Tremblay, Philias	Débossleur A	35 ans
Albert, Claude	Débossleur B	6 ans
Beaulieu, Maurice	Débossleur A	18 ans
Bouffard, Adélar	Débossleur B	15 ans
Delisle, Roland	Peintre	28 ans
Jobin, Jean-Paul	Débossleur A	16 ans
Jobin, Augustin	Débossleur A	15 ans
Leble, Roland	Débossleur A	8 ans
Lelièvre, Wilfrid	Peintre	20 ans
Paquet, Lucien	Mécanicien C	8 ans
Pouliot, Yvan	Débossleur A	10 ans
Nadeau, Marc	Débossleur A	34 ans
Pouliot, F.-A.	Dép. de Pièces A	42 ans
Poulin, Gérard	Dép. de Pièces A	35 ans
Mercier, Charles-Henri	Dép. de Pièces A	12 ans
Martin, Fernand	Dép. de Pièces (1er Com.)	23 ans
Garon, Maurice	Dép. de Pièces A	6 ans
MacKay, Roger	Dép. de Pièces	1½ an
Couture, Henri-Louis	Livreur-Pièces	1 an
Tardif, Alphonse	Homme de Service pré-nosé au remorqueur	15 ans
L'Heureux, Madeleine	Employée de Bureau	3 ans
Falardeau, Cécile	Employée de Bureau	2 ans



Le président général de la CTCC, M. Roger Mathieu, quelques jours après son élection, a tenu à rencontrer les employés de LAPORTE AUTOMOBILES et les assurer que la CTCC continuerait à les appuyer dans leur lutte. On voit ici M. Mathieu adressant la parole au cours d'une assemblée des travailleurs. Sur la photo, on remarque M. Jean-Paul Marcotte, agent d'affaires du Conseil central de Québec; M. Jean-Robert Ouellet, conseiller technique de la CTCC; M. Roger Fiset, secrétaire du Syndicat et M. Roger Mathieu, président général de la CTCC.

l'assemblée et on se rendit rencontrer le conciliateur.

MM. Levesque et Potvin étaient présents cette fois, mais déclarèrent qu'ils n'avaient reçu aucun mandat de la part de M. Laporte pour discuter tout règlement avec le Syndicat. Le confrère Ouellet exigea une réponse définitive avant 3 heures de l'après-midi. M. Laporte fit savoir, par son comptable, qu'il maintenait ses positions.

### Arrêt de travail

Les officiers du Syndicat se rendirent immédiatement au garage Laporte Automobile et dirent aux employés qu'on les convoquait pour une assemblée à 3 heures p.m., au Conseil Central de Québec. Tous, employés du garage et du département des pièces et accessoires, sortirent aussitôt et se rendirent à la réunion.

A l'assemblée, le confrère Ouellet fit rapport de l'échec de la conciliation et de la façon cavalière dont l'employeur avait traité les représentants syndicaux depuis le début de novembre 1957. Unanimement, les membres décidèrent d'envoyer le télégramme suivant à M. Roland Laporte.

Québec, 11 août 1958

M. Roland Laporte  
Laporte Automobile Ltée  
250 boulevard Charest Est,  
Québec.

MONSIEUR,

Une réunion spéciale de vos employés tenue d'urgence ce onzième jour du mois d'août 1958 m'autorise à communiquer avec vous pour vous suggérer une rencontre dans le plus bref délai possible afin de régler les trois griefs suivants:

1- Remboursement de \$0.03 l'heure enlevés aux employés de bureau préposés aux pièces depuis le début de décembre 1957;

2- Deuxième semaine de vacances pour tous les employés ayant cinq ans de service ou plus et cela pour 1957 et 1958;

3- Rajustement du salaire garanti payé pour les semaines de Noël 1957 et du nouvel an 1958.

Apprécierais votre coopération pour une solution immédiate à ces problèmes qui entraînent sans solution depuis des mois déjà.

Feraï de nouveau rapport de mes démarches aux employés concernés demain matin.

Bien à vous,  
Jean-Robert OUELLET,  
conseiller technique, CTCC  
155, boul. Charest — Québec —  
Tél: LA. 4-4631.

Le Syndicat n'obtint jamais de réponse à ce télégramme. Trois jours plus tard, le secrétaire général de la C.T.C.C.,

le confrère Jean Marchand, faisait parvenir aussi le télégramme suivant:

Québec, Août 14, 1958

M. Roland Laporte  
Laporte Automobile Ltée  
250, boulevard Charest,  
Québec

Suis informé des difficultés survenues dans votre entreprise (stop) avant que situation s'aggrave vous offre de vous rencontrer afin de voir s'il y aurait moyen de régler rapidement cette affaire dans intérêt des deux parties (stop) CTCC désirait que relations normales soient rétablies.

Jean Marchand  
Secrétaire Général CTCC  
155 est, boulevard Charest.

Le confrère Jean Marchand n'obtint pas plus de réponse lui-même à cette communication avec l'employeur.

### Congédiement des Employés

Le 11 août 1958, au moment de l'arrêt de travail, le gérant de service, M. Paul Bigaouette, avait congédié verbalement tous ceux qui s'étaient rendus à l'assemblée. Il n'avait pas tenu à s'enquérir, auprès des délégués du syndicat dans le garage, de ce qui se passait à ce moment-là. Les employés étaient cependant habitués à cette façon cavalière d'agir de l'employeur. Le lendemain, les grévistes recevaient une lettre signée par M. Laporte

(Suite à la page 6)



Les préposés aux pièces et les employés de bureau sont restés solidaires de leurs compagnons de travail. Sur cette photo, on remarque sur la première rangée: M. Gaston Blondeau, Mlle Cécile Falardeau, M. Maurice Garon, Mlle Madeleine L'Heureux; sur la deuxième rangée: MM. Fernand Martin, Charles-Henri Mercier, Gérard Poulin et François Adélar Pouliot.

## L'histoire du conflit...

(Suite de la page 5)

dans laquelle il confirmait le congédiement de son gérant de service.

### Annonces dans les journaux

Le 13 août, M. Laporte faisait paraître dans tous les journaux de Québec une annonce dans laquelle il avertissait ses clients que ses services étaient en pleine opération, alors qu'en fait il n'y avait plus dans le garage que quelques hommes engagés à la dernière minute et qui n'avaient aucune compétence pour faire les réparations aux automobiles des

clients qui commençaient à s'impatienter. Dans la même annonce, M. Laporte sentait le besoin d'annoncer des spéciaux pour attirer la clientèle.

Deux jours après le Syndicat répondit par une annonce dans les mêmes journaux. Il expliquait que M. Laporte avait violé les conditions de travail contenues dans la convention collective et ignorait complètement les représentants de ses travailleurs pour discuter les griefs en cours.

### Piquetage

Dès le jour de l'arrêt de travail, le Syndicat organisa des lignes de piquetage devant le garage Laporte. Les travailleurs se promenaient avec des pancartes expliquant leurs griefs dont l'une d'elles s'adressait aux clients personnels des employés. "Nous regrettons, disait cette pancarte, de ne pouvoir vous servir et nous vous remercions de votre compréhension".

Le piquetage fut des plus paisibles malgré les provocations de toutes sortes de l'employeur. Le gérant de service menaçait même d'un revolver les piqueteurs qui se promenaient lentement devant les portes du garage.

Aucun incident d'aucune sorte ne s'était passé lorsque, le 28

septembre dernier, M. Laporte obtenait du Juge Wilfrid Edge, de la Cour Supérieure, un bref d'injonction défendant toute forme de piquetage et toute action de nature à entraver le cours normal des activités du Garage Laporte. Le Syndicat s'est soumis tout en contestant une telle sanction de la Cour Supérieure.

L'Employeur avait auparavant demandé à la Commission de Relations ouvrières l'annulation des deux certificats détenus par les syndicats impliqués dans cette grève, sous prétexte d'illégalité. Me Roger Thibodeau contesta au nom des syndicats la juridiction de la Commission dans cette matière. La cause est encore actuellement en délibéré.

### Intervention du président du Conseil Central de Québec

M. André Roy, président du Conseil Central de Québec, en se faisant accompagner de M. Arsenault, président de la section des garages de l'Association des Marchands Défaillants, réussit à rencontrer M. Laporte. Celui-ci laissa entendre que sa décision avait peut-être été rapide, mais qu'elle était définitive. Il avouait avoir perdu de bons hom-

mes, mais n'était pas disposé à discuter avec ses anciens employés. M. Arsenault lui dit qu'il devrait au moins payer deux semaines de vacances aux travailleurs de plus de 5 ans de services continus, comme tous les autres garagistes le font à Québec. M. Laporte répondit qu'il entendait mener ses affaires lui-même.

### Intervention du président général de la C.T.C.C.

Le confrère Roger Mathieu, président de la C.T.C.C., visita les grévistes, à Québec, le 10 octobre dernier et leur garantissait le support de la C.T.C.C. Le 14 octobre, il faisait parvenir un télégramme à M. Howard, gérant général de Motor Holding of Canada Ltd. Cette maison d'affaires est une organisation de General Motors Corporation qui finance les vendeurs locaux des produits General Motors Corporation; au 31 décembre 1957, elle finançait 512 établissements au Canada et aux Etats-Unis. M. Howard est, pour cette raison, membre du Bureau de Direction de Laporte Automobile.

Dans son télégramme, le confrère Mathieu demandait à M. Howard s'il était au courant du conflit de travail. Il lui disait que les griefs au-

raient pu être réglés facilement si M. Laporte avait daigné rencontrer les représentants du Syndicat. Il lui offrait enfin de le rencontrer le plus tôt possible pour arriver à une entente.

Dans sa réponse du 20 octobre dernier, M. Howard disait qu'à son avis il n'y avait aucune difficulté entre l'employeur et les employés actuellement à l'ouvrage.

Il avoua qu'il avait communiqué avec M. Laporte et qu'il avait appris que certains employés avaient quitté l'ouvrage, que ces employés avaient été congédiés et remplacés par d'autres.

Une fois de plus, les représentants de l'employeur refusaient catégoriquement de reconnaître le droit qu'ont les employés de discuter de leurs griefs.

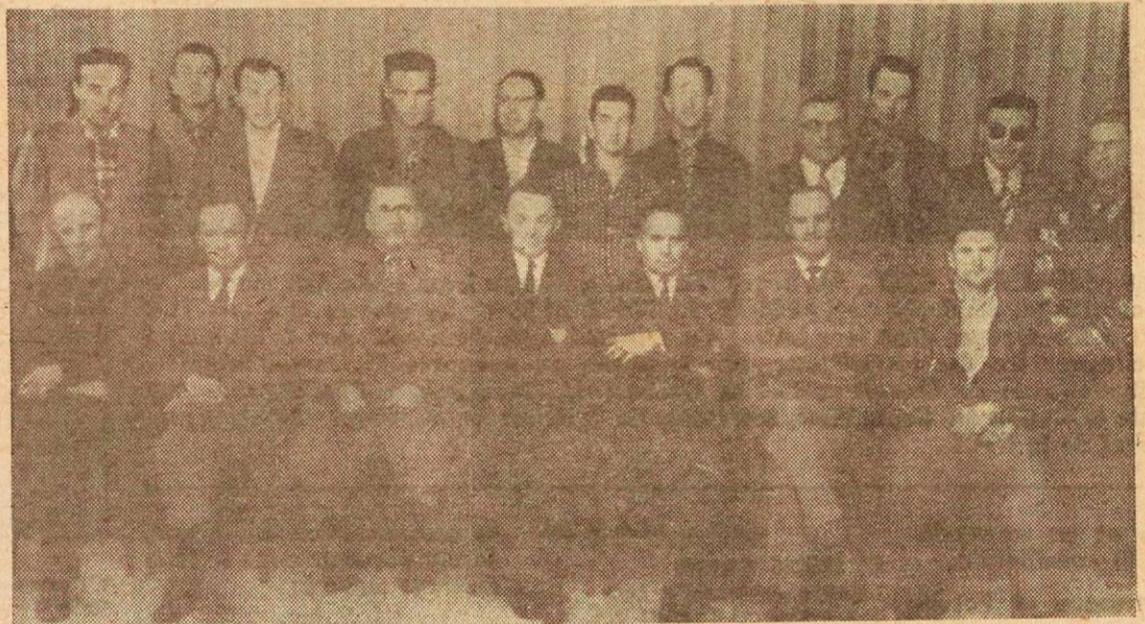
### La grève continue

Devant un entêtement, qu'on peut au moins qualifier d'extrême, à faire fi du droit d'association de ces employés et de toute réglementation des conditions de travail, tous les travailleurs syndiqués impliqués dans cette

grève ont décidé de tenir bon jusqu'au bout. Avec l'appui de la C.T.C.C. et de l'opinion publique qui leur est de plus en plus favorable, ils comptent bien obtenir gain de cause.



Les déboiseurs, les peintres et les hommes de service sont également en grève chez LAPORTE AUTOMOBILES. Sur cette photo, on remarque sur la première rangée: MM. Jean-Paul Jobin, Marc Nadeau, Philius Tremblay, Maurice Beaulieu, Lucien Paquet, Claude Albert et Adélar Bouffard; sur la deuxième rangée: Alphonse Tardif, Augustin Jobin, Wilfrid Lelièvre, Roland Delisle et Roger Mackay, préposé aux pièces. N'apparaissent pas: MM. Roland Lebel et Yvan Pouliot.



Photographie des mécaniciens de LAPORTE AUTOMOBILES qui ont également été congédiés. Sur la première rangée: MM. Ubald Giroux, Abel Badeau, Charlemagne Lefebvre, Gilbert Bédard, Henri-Louis Couture, René Morel et Lucien Bisson. Sur la deuxième rangée: Marius Lajoie, Georges Lessard, Charles-Henri Caron, Honorius Champagne, Octave Marois, Jean-Yves Gagnon, Dollard Guay, Léopold Giroux, Louis Laflamme, Omer Struman et Paul-Emile Lemelin. Ne figurent pas sur cette photo, MM. Thomas Blier, Lionel Dion, Victor Blanchet et Joseph Turgeon.

## Pas de personnel qualifié chez Laporte Automobiles

Toutes les semaines, M. Laporte doit remercier du personnel qu'il a engagé depuis le début du conflit et renouveler ses efforts pour trouver des employés qualifiés. Encore la semaine dernière, trois employés ont été remerciés pour incompetence le même matin.

On trouvera ailleurs dans ce reportage la liste complète des syndiqués de Laporte en grève avec leur classification respective et leurs années de service.

Le Syndicat défie M. Laporte de prouver qu'il a à date réussi à les remplacer par des employés aussi qualifiés.

**ABONNES DE QUEBEC**

ECOUTEZ LA RADIO

**Poste CHRC**

**"La Vie Ouvrière dans Québec"**

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15



Organe officiel de la  
Confédération des  
Travailleurs Catholiques  
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:  
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,  
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement un an, \$1.50  
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des  
Travailleurs Catholiques du  
Canada (CTCC) et imprimé par  
"Le Droit", 375 rue Rideau,  
Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIE ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal  
de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa

## ST. HYACINTHE

# Goodyear Cotton Wages Top Those Of Dominion Textile

A two-year collective labor agreement signed between Goodyear Cottons of St. Hyacinthe and the local C.C.C.L. textile union assures the Goodyear workers a basic rate of 24½ cents an hour higher than that which is paid employees of Dominion Textile Company and Goodyear apprentices are paid 16 cents an hour higher.

Mr. Rene Gosselin, who directed the negotiations for the signing of the new collective labor agreement was assisted by Dollard Delisle, local union president, Paul Emile Comtois, business agent as well as Ernest Millette a member of the executive of the local.

Among the many advantageous benefits obtained for the Goodyear workers are a reduction in the work week from 48 to 40 hours with same take-home pay which figures out to an hourly increase of 23 cents, a night shift premium of 7 cents an hour for the middle shift and 15 per cent for the third

shift.

The workers have also secured another paid holiday which brings the total to 9 per year and four weeks paid vacations after 25 years service.

Considerable improvements have been made to clauses

covering job rates and seniority.

Another feature of the new contract provides for a clause which protects the employees with greater union security and affords more liberty to union departmental stewards in the exercise of their duties.

## Arbitration Begins With Dominion Textile Company

The National Textile Federation which had demanded the formation of an arbitration tribunal to regulate their differences with the Dominion Textile Company has announced that the first meetings of the board will start in Montreal Tuesday and Wednesday.

The president of the C.C.C.L. National Textile Federation, Mr. Rene Gosselin, made this known to "Le Travail" and at the same time said legal counsel Marius Bergeron, technical councillor, will act as union arbiter while lawyer T. Meighen has been appointed to represent the patronal party.

The tribunal will be under the presidency of Judge Aime Chasse.

As is already known the National Textile Federation which negotiates for some 6,000 mill employees in Sherbrooke, Magog, Drummondville and St. Germain de Montmorency, demanded the formation of an arbitration tribunal when the Dominion Textile Company refused to agree to improve working conditions and increase the salaries of their employees.

The chief demands made by the union include a general wage increase of 15 cents an hour, a cost of living bonus, a guaranteed work week of 40 hours for workers kept on their jobs as well as a seniority clause which would guarantee the 40-hour work week.

## St-Hyacinthe

Dernièrement le Syndicat de l'Industrie de L'Imprimerie de St-Hyacinthe, tenait dans la salle des Syndicats Catholiques de St-Hyacinthe les élections générales de ses officiers, sous la présidence d'honneur de M. André Gagnon vice-président du Conseil Central de St-Hyacinthe M. Jean-Guy Martin a été réélu président du Syndicat. Voici les noms des autres officiers élus: Gilles Germain, vice-président; Paul Bourbeau, secrétaire; Léo Gazaille, trésorier. Directeurs: MM. Roland Sénécal, Rolland Blouin, Léo Jolicoeur, Rolland Gemme et Jean-Paul Angers.

Maitre de chapelle au Courrier: Richard Aubertin; au Clarion: Yves Dulude.

# L'ACTUALITÉ

## dans les

# CHANTIERS MARITIMES

## Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

### Fin du conflit à Lauzon

Le conflit de travail impliquant quelque 2,000 employés de la Davie Shipbuilding de Lauzon a pris fin la semaine dernière par suite de la signature d'une convention collective de travail accordant des avantages monétaires de 34 cents l'heure.

L'on sait que les salaires payés à Lauzon étaient, avant l'arrêt de travail, de \$1.28 pour les journaliers et de \$1.61 pour les hommes de métier. Les travailleurs reçoivent une hausse de salaire de 8 p. 100, rétroactive au 1er août 1958; le 1er novembre 1959, ils reçoivent une autre augmentation de 7 p. 100 et finalement une augmentation de 3 p. 100 lors de la réduction de la semaine de travail de 42½ à 41½, le 2 août 1960. La convention prendra fin le 31 décembre 1960.

### Une grosse assemblée

Une foule nombreuse de syndiqués a rempli la salle de l'union lundi dernier alors que M. Paul-Emile Sawyer a été élu trésorier de l'union en remplacement de M. L. Desaulniers qui a quitté l'emploi de la compagnie. M. Paul-Emile Legros a succédé à M. Sawyer comme directeur sur le comté exécutif. On a annoncé que les officiers de l'union ont rencontré M. Gérard Picard, président de la Fédération Nationale de la Métallurgie, afin de préparer les séances de conciliation qui auront lieu cette semaine concernant le renouvellement de la convention collective de travail.

### Manque de coordination

Après avoir complété certains

travaux de réparations à la cale-sèche, 6 brûleurs ont été mis-à-pied à 9.00 a.m.; le même jour, soit à 2.00 p.m., leur travail était requis sur une tâche pressante. Mais ils n'étaient plus là. On les avait mis-à-pied sans vérifier si leurs services n'étaient plus requis sur le chantier.

### Manque de main-d'oeuvre

L'assistant du Secrétaire du Travail aux Etats-Unis vient de prédire une rareté de main-d'oeuvre vers 1955. Les travailleurs entre 25 et 45 ans seront rares à cause du bas niveau de la natalité vers les années 30. Les employeurs devront se résoudre à embaucher des travailleurs plus jeunes et plus âgés.

## Montréal

# Partie de cartes annuelle des Dames Auxiliaires

Les Dames Auxiliaires du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal tiendront leur partie de cartes annuelle, le mardi 18 novembre prochain, à la salle de l'école secondaire St-Stanislas, 1200, rue Laurier-Est, à 7h. 30 p.m., sous la présidence d'honneur de M. Horace Laverdure, président du Conseil Central de Montréal.

Les recettes de cette partie de cartes serviront à procurer des paniers de Noël aux familles syndiquées nécessiteuses.

Pour réservation de billets ou informations supplémentaires, veuillez communiquer par téléphone avec: Mme Monique Bourdon, organisatrice du Comité, LA. 5-5683, ou Mme Rose Bouchard, secrétaire du comité, WE. 3-8302.

## VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Voici la liste des gagnants des bourses d'études offertes par le Cours de Sociologie par Correspondance pour le mois d'octobre 1958

● Bourse de \$1,000  
Mlle Jeannette Duchesne  
526, rue de l'Eglise, Qué.

● Bourse de \$100.00  
Marguerite Bisson  
Hôtel-Dieu, Lévis

● Bourse de \$50.00  
Jean-Pierre Roussy  
5636, 6ème Ave,  
Rosemont

### 6 bourses de \$25.00

Ghislaine Bolvin  
730, Ste-Marie, Québec  
Mlle Suzanne Boivin  
7860, Blvd Ste-Anne,  
Ch.-Richer

Mme Lucette Pelletier  
12, Levasseur, St-David,  
Lévis  
J.-P. Berthiaume  
13, Morasse, Sorel

Monique Picard  
267, rue St-Paul, Qué.  
Elie Lamarra  
37, M.-Incarnation, Q. 8

### 15 bourses de \$10.00

Mme J.-Henri Julien  
411, Route de l'Eglise,  
Ste-Foy  
Victor Dionne  
Ste-Anne de la  
Pocatière, Kam.  
C.-E. Thériault  
514, rue Fraser, Québec  
Maurice Genest  
380, rue Franklin, Q. 8  
Pierre Fournier  
44, St-Patrice O., Magog

Fernand Dufresne  
146, Des Frères O., Q.  
Maria Beaudoin  
5, St-Maurice,  
Bienville, Lévis  
Camille Lavoie  
720, Côte Ste-Geneviève,  
Québec  
Robert Grenier  
107, Joncas, apt.2,  
Giffard  
Roland Dery  
11, Madone, Villeneuve

Fernand Bédard  
52, St-Joseph Est, Qué.  
Gérard Chabot  
344, Marie-Louise, Qué.  
Aimé Gauvin  
790, rue St-Joseph Est,  
Québec  
J.-Ch. Langlais  
555, rue Bonin,  
Coaticook  
Mme P.-E. Bolduc  
138, 11ème Rue, Québec

### 45 bourses de \$5.00

Noel Grégoire  
1595, d'Assise, apt. 3, Q.  
J.-Maurice Fortin  
245, Fraser, apt. 8, Qué.  
Charlotte Gagné  
479, rue St-Casimir, Q.  
Charles-Henri Lortie  
63, Ave Turcotte, Q.-O.  
Jean-Claude Simard  
Petite-Rivière Sud  
Alexandre Langlois  
447, Boisseau, Québec  
Mme Maurice Drouin  
8079, Ave Royale,  
Ch.-Richer  
Paul Lagacé  
560, Arago Ouest, Qué.  
Mme Henri Lépine  
247, 8ème Rue, Qué. 3  
Henri Jolicoeur  
154, 7ème Rue, Québec  
Huguette Gagnon  
15, St-Etienne, Lévis  
Charles Guillemette  
1388, 5e Ave, Shawin-S.  
Mme Vve Geor. Duquet  
240, Durocher, Québec  
Michel Gingras  
554, Boisseau, Québec  
Maurice Blanchette  
943, St-Valier, Québec 8  
Mme J.-Claude Huot  
1382, St-Charles,  
Anc.-Lorette

Lorenzo Noreau  
233, 12ème Rue, Qué. 3  
Mme Albert Fortier  
76, rue St-Georges, Lévis  
Chs-Aug. Bertrand  
780, Richelieu, Québec  
Mme Gérard Saucier  
213, rue Roberval,  
Arvida  
Edmond Roy  
396, rue 1/2 la Reine, Q.  
Paul St-Hilaire  
504, d'Aiguillon, Qué. 4  
Mlle Gertrude St-Pierre  
Hôpital St-François  
d'Assise  
J.-Edouard Morisset  
Ch. 35, Parlement, 4, Q.  
Mlle Gaétanne Montminy  
40, rue Labelle, Beauport  
Mme G.-Henri Dubord  
380, Christ-Colomb O.,  
Québec  
Mme Emile Falardeau  
272, Taschereau, Qué. 8  
Gaston Châteauneuf  
Colisée, Québec  
A. Forest  
5431, York Cote Saint  
René Paquet  
605, 3e Ave, Québec 8  
Jean-Yves Gamacho  
535, St-Sauveur, Québec

P. Lajennesse  
2515, Ch. St-Louis,  
Sillery  
Georgette Belleau  
445, Blvd Charest O., Q.  
Mme Simone Guay  
42, Napoléon, Lévis  
Mlle Irène Montreuil  
825, 11e Rue, apt. 6,  
Québec 8  
Simone Plamondon  
360, de l'Eglise, apt. 3, Q.  
Ghislaine Verret  
629, Hermine, Québec  
Félix Perron  
5, 21e Rue Est, Chsbg  
Mme Laurette Fortin  
423, Ste-Thérèse, Qué. 8  
Thérèse Rochon  
215, N.-Dame Sud,  
Th-Mines  
Henri Jobin  
49, Blvd Bastien,  
Loretteville  
Emilien Dussault  
474, Victoria, Québec  
Roger Côté  
437, Ste-Agnès, Québec 8  
Edg. Duplain  
412, rue Kirouac, Qué.  
Mme M.-J. Boutin  
224, Taschereau, Qué. 8

N.B.—Pour toutes informations adressez-vous au Cours de Sociologie, 155 est, Boul. Charest, Québec. LA. 4-4631

# La Vie Ouvrière

SUR LE RESEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA

Tous les jeudis soir: de 7.15 à 7.45 h.

Animateur:  
Jean-Paul Lefebvre

Commentateurs:  
Gérald Pelletier  
et Jean Phillip

Réalisateur:

Louis-Laurent Hardy

Bulletin de nouvelles:  
Philippe Vaillancourt



Employees of Gotham Hosiery of St. Hyacinthe voted unanimously, last Thursday, to accept the terms for a collective agreement and to end their strike which began Sept. 25.

## Satisfactory End To Gotham Hosiery Strike

**Salary increases for hourly and piece workers — Reduction in working hours — New clause covering seniority — Improvements in grievance adjustments — Right to strike reserved in certain cases — Trial period and guaranteed revenue in job changes — Union shop**

Some 325 employees of Gotham Hosiery Mills of St. Hyacinthe have accepted the report of their negotiators and the terms for a new collective labor agreement which shall remain in force for a period of two years.

The agreement brought to an end a strike which began September 25th.

Tuesday afternoon, the members who belong to the Employees' Association of Full Fashioned Hosiery of St. Hyacinthe accepted the report which was presented by Jean Noël Godin, president of the C.C.C.L. National Clothing Federation and the strikers were back on their jobs Wednesday noon.

As will be recalled the conflict took place in September after a breakdown in negotiations for the renewal of the labor agreement.

Long drawn out legal procedures permitted the employer to delay all negotiations and numerous employees had to suffer salary reductions and increases in job assignments.

### Many Gains Secured

The labor agreement awards the workers many new advantages in salaries, working hours, minimum guaranteed salaries, vacations, grievances, arbitration, seniority, union security, etc.

### Salaries

All employees who are called in to work will have the right to remuneration equivalent to three hours of work in case of a breakdown in equipment.

Employees in the knitting department will be paid a premium of 5 cents a dozen pairs of stockings while all other workers will receive a premium of 10 percent. Minimum rates have been established and are guaranteed.

Rates for piece workers are from 55 to 85 cents an hour for

women employees and from 75 cents to \$1.00 an hour for male workers.

These rates will be increased every three months. Hourly-rated employees' rates range from 55 to 90 cents an hour for women and from 75 cents to \$1.00 an hour for all male workers.

The apprentice "fixers" will receive a minimum guaranteed rate of 31.25 an hour after 18 months and \$1.40 an hour after 24 months.

All other actual rates, if they are higher, will remain in force.

### Other Rates Increased

Increases in other rates have been secured such as seaming, one cent a dozen, mending two cents a dozen, bordering two cents a dozen, folding and boxing, five percent.

All female employees in these departments who have one or more years of service will be paid a minimum of \$1.00 an hour.

### Vacations

Notable improvements in the clause covering vacations have been secured for the workers. Two weeks vacations have been awarded all employees with the following monetary changes being made:

After one year's service 2 percent., after three years, three percent., after 5 years four percent., after 8 years 4½ percent., after 10 years 5 percent., and after 20 years 6 percent.

The number of holidays have been brought up to nine of which five are paid holidays. Work done on holidays are paid at rates of time and one half or double time and one half if worked on a paid holiday.

### Working Hours

Weekly working hours have been reduced from 50 to 45 with time beginning at 8.00 a.m. until noon and from 1.00 p.m. until 6.00 p.m., with time and one half being paid after these hours.

Previously time and one half went into effect after 50 hours work a week.

Weekly working hours for employees on maintenance work have been reduced from 55 to

50 hours a week with full compensation.

### Grievance Procedure

Both parties have agreed on a new procedure for the adjustment of grievances. A committee of three members now have the right to conduct an investigation and to have access to the plant to regulate a grievance with company representatives.

Grievances will be finally adjusted by laws under the Quebec Labor Relations Board and decisions will be accepted by both parties under the interpretation of the collective labor agreement.

In cases of other grievances arbitration may be sought but the union members retain the right to strike.

### Seniority

Absolute seniority prevails on a departmental base if the workers can fulfil the normal functions of the job and which also concerns promotions and transfers. In cases of lay-offs seniority will be respected while considering family responsibilities.

If operations cease in a department all senior employees will be given work in departments of the plant.

And preferential seniority will be accorded union officers and members of the grievance committee.

All employees have the right to claim a leave of absence without pay for 3, 6, 9, or 12 months if they have 10, 15, 20 or 25 years of service and will retain their seniority standings.

Two weeks notice must be given the union before all job changes go into effect. This also applies to style changes and the changing of machinery.

### Union Security

The new agreement provides that all employees must become members of the union and to retain such membership during the duration of the labor agreement. The company has also agreed to contribute half the cost of a medical insurance plan.

The new labor agreement was negotiated by Jean-Noël Godin,

# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

### Lauzon Dispute Settled

The work-stoppage of 2,000 members of the National Shipyard Workers' Union of Lauzon, C.C.C.L., was brought to an end when the shipbuilders voted unanimously to accept wage increases amounting to 34 cents an hour over the next two years.

The average wage rates at the start of the conflict ranged from \$1.28 an hour for laborers to \$1.61 hourly for tradesmen.

The Lauzon workers now get an immediate hourly wage boost of 8 per cent which is retroactive to August 1st, 1958.

The new collective labor agreement which expires on December 31st, 1960, also provides for a seven per cent wage boost effective November 1st, 1959, and an additional three per cent on August 2nd, 1960.

In addition, the new labor contract calls for a reduction in the work week to 41½ from the previous 42½.

The two-month-old work stoppage held up delivery of the Royal Canadian Navy's destroyer-escort vessel "Gatineau" which was on a trial run at the advent of the dispute. Unable to enter the yards, she was docked at Quebec City across the St. Lawrence River from Lauzon.

A Transport Department ice-breaker was almost ready to be launched when the Lauzon ship-builders walked out to back up their demands for higher wages and better working conditions.

The union at Lauzon is affiliated to the C.C.C.L. National Metal Trades Federation.

### Staff of Life.

Wonder how much money was wasted on the slip-up of despatching three company trucks to deliver 12 loaves of bread to a certain individual's home? Gasolene, oil, driver's pay and the wear and tear on the trucks must have amounted to no little sum of money. In any case the "staff of life" finally reached its destination in time for the festivities.

### Meeting crowded.

The regular monthly membership meeting of the union was held in the union hall on Monday October 20 with a large crowd of members attending.

Brother Paul-Emile Sawyer was elected treasurer of the union at Vickers replacing Brother L. Desaulniers who has left the company's employ.

Paul Emile Legros will take over the place as director of the union left vacant by Brother Sawyer's appointment.

Officers of the National Union of Vickers Employees have met with Mr. Gerard Picard, president of the National Metal Trades Federation at union headquarters on De Montigny Street. The meeting with the former president of the C.C.C.L. covered pre-conciliation union business. **Office workers should organize.**

Although white collar workers have so far remained largely outside the union movement it

is desirable that this rapidly growing class of employees should organize in order to participate along with the manual workers in the evolution of our society and to better their own lot.

Mr. Henripin undertook the study in co-operation with a team of research workers from the C.C.C.L. union. **How's this for planning?** After certain repair work had been completed on the dry-dock one day last week six burners were laid off their jobs at 9.00 a.m. Later in the same day at 2.00 p.m. a call went out for burners to do a rush job but none could be found. They had been laid off before checking to see if their services were required on some other job. Needless to say the "brain" who was "cutting down on expenses to save money for the company" was later seen walking around the yard with a very unnecessary look and a red face. **Predicts labor shortage.** Assistant United States Labor Secretary Newell Brown said this week that the nation faces a labor shortage. Speaking at the opening of the 50th annual National Business Show in New York City, Brown said the shortage of men between 25 and 45 years of age was attributed to the low birth rate in the depression-hit 30's and would force business to hire more "youngsterpower" and "olsterpower" by 1965.